

cause, il me semble que cela pourrait se faire. Le travail administratif du gouvernement en serait un peu augmenté, mais ce serait un moyen de bien employer l'argent des contribuables dans le domaine agricole.

J'ai aussi quelques observations à faire au sujet du problème de la main-d'œuvre agricole. Avec les autres députés qui ont abordé la question, j'admets que notre gouvernement, par l'entremise des ministères du Travail et de l'Agriculture, devrait adopter un régime d'assurance-chômage de quelque sorte, à l'intention des ouvriers agricoles. C'est une mesure plus nécessaire aujourd'hui qu'autrefois. La tendance étant à la constitution d'unités économiques plus grandes, à l'accroissement des investissements aux titres de l'outillage et des immobilisations et en particulier des terres, on constate qu'un bon nombre de gens qui quittent un endroit pour s'installer ailleurs voudraient continuer à pratiquer l'agriculture, mais n'ont peut-être pas les capitaux voulus, ou ne veulent pas investir les sommes voulues pour devenir eux-mêmes propriétaires; ils aimeraient cependant travailler à titre d'aides ou d'ouvriers agricoles sur de grandes exploitations. En conséquence, et afin de pourvoir à ce genre de chômage saisonnier, il me paraît plus nécessaire que jamais d'examiner sérieusement la possibilité d'étendre la loi sur l'assurance-chômage à la main-d'œuvre agricole. Bon nombre de nos cultivateurs les plus progressistes, qui s'acquittent bien de leur travail et qui se suffisent assez bien à eux-mêmes en ce qui regarde les capitaux, l'outillage et ainsi de suite, ont cependant passablement de difficultés, à l'automne, à recruter la main-d'œuvre voulue pour faire la récolte et pour les aider à exploiter leur entreprise. C'est une chose que nous devrions examiner sérieusement, et le plus tôt possible.

J'aimerais que notre gouvernement continue à verser des gratifications selon la superficie. C'est là, d'après moi, un des meilleurs moyens pour le gouvernement de contrebalancer le rétrécissement de la marge de profit qu'on constate aujourd'hui dans l'industrie agricole. Les cultivateurs de ma circonscription l'apprécient beaucoup. Peut-être faudra-t-il en modifier l'application, afin d'en supprimer les défauts qui peuvent exister en ce moment. Mais au lieu de la simple dualité des prix intérieurs que j'ai déjà préconisée, il me semble que c'est là une loi excellente et qu'elle doit être maintenue.

Il y a un autre problème qui intéresse ma région, en Saskatchewan. D'autres en ont parlé avant moi, et j'en ai déjà parlé moi-même. Il s'agit des cultivateurs américains des Dakotas et du Montana qui envahissent les régions frontalières du Canada. Je ne sais

pas moi-même quelle serait la solution à ce problème. Il y aurait lieu de le faire étudier par plusieurs ministères—peut-être ceux du Revenu national, de la Citoyenneté et de l'Immigration et de l'Agriculture—afin de déterminer quelles seraient les mesures à prendre pour que ces gens, qui viennent au Canada, prennent une part plus active au fonctionnement de l'économie des régions en cause. Nous constatons que cette tendance, invasion par les cultivateurs des États-Unis, résulte de la politique agricole des États-Unis où les cultivateurs sont subventionnés par l'entremise de la caisse des sols, et où l'on soustrait de vastes régions à la production du blé pour les mettre en jachère. On constate que les cultivateurs des Dakotas et du Montana, étant bons cultivateurs et disposant d'une machinerie coûteuse, n'aiment pas la voir inutilisée. Leur premier réflexe est donc de rechercher des régions où ils pourront mettre à profit leur outillage et leur ingéniosité en se livrant de nouveau à l'agriculture. C'est ainsi qu'ils sont amenés à émigrer au Canada et à y louer ou acheter des terres. Dans la plupart des cas, ils se contentent de louer, estimant que la politique agricole en honneur dans leur pays ne sera peut-être que provisoire. Ils louent de vastes étendues de terre agricole canadienne que certains de nos cultivateurs, en particulier en Saskatchewan, aimeraient beaucoup acheter ou louer. Autrement dit, grâce aux capitaux que leur fournit la caisse des sols, ils nous font une concurrence assez vive. Dans certains cas, cette concurrence accroît la valeur des terres. Dans quelques cas, les cultivateurs canadiens trouvent qu'il devient presque impossible de soutenir cette concurrence.

La situation présente quelques autres aspects intéressants. Dans bien des cas, par exemple, les Américains qui viennent chez nous produisent des graines de semence enregistrées et les transportent avec eux outre-frontière pour les vendre. C'est une chose qui, dans l'ensemble, ne risque guère d'augmenter les excédents de blé. Dans d'autres cas, les autorités des municipalités où ces terres limitrophes ont été remises en exploitation constatent une hausse de leurs recettes fiscales. Mais, de façon générale, nos cultivateurs manifestent de plus en plus d'opposition à cet égard. Afin de demeurer dans l'industrie agricole et d'intégrer ce changement agraire à une unité économique plus vaste, les cultivateurs, notamment ceux qui ont des fils, estiment qu'ils devraient avoir accès à ces terres canadiennes plutôt que ce soit des Américains qui s'en emparent.

Comme je le disais, je ne suis pas trop certain de la solution qu'il faut apporter à ce problème, mais à mon avis plusieurs ministères pourraient l'étudier très sérieusement.